



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Arrondissement de NICE

MAIRIE DE CONTES

**Décision n° 2023 04 09
Tarifs des concessions funéraires**

L'an deux mille vingt trois, le mercredi douze avril, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Francis Tujague, Maire de Contes.

Etaient présents : MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mme Michèle Maurel, M. Gérard De Zordo, Mme Nadine Ezingear, M. Armand Gasiglia, Mme Elodie Loretz, M. Alain Michellis, Mme Lykke Saviane, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Mmes Martine Abellan, Fabienne Irlès, MM. Christophe Angéli, Thierry Fauré, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Mme Sandrine Mauras, M. Michel Caruso, Mmes Chloé Roig, Edwige Alunni, Kareen Woignier, M. Christophe Cérégioli et Mme Sylvie Carletto formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mmes Nicole Colombo, Malika Vannucci et Marie-Fleur Alquier.

Le quorum est atteint.

Madame Elodie Loretz a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2022 04 08 du 13 avril 2022, il a été fixé ainsi qu'il suit les tarifs des concessions dans les cimetières de la Commune, à compter du 1er mai 2022 :

- concessions temporaires de 15 ans.....	180 euros le m ²
- concessions trentenaires.....	415 euros le m ²
- concessions cinquantenaires.....	900 euros le m ²
- concessions perpétuelles.....	2.100 euros le m ²
- concessions en columbariums au taux de 50% de celui des concessions de 1m ²	
- concession en enfeu, temporaire de 10 ans (construction comprise).....	340 euros

Monsieur le Maire dit qu'il convient de réviser ces tarifs compte tenu des travaux à réaliser dans les cimetières.

Le conseil municipal, Oui l'exposé du maire, Après en avoir délibéré,

Décide de fixer ainsi qu'il suit les tarifs des concessions dans les cimetières de la Commune, à compter du 1er mai 2023 :

- concessions temporaires de 15 ans.....	185 euros le m ²
- concessions trentenaires.....	420 euros le m ²
- concessions cinquantenaires.....	940 euros le m ²
- concessions perpétuelles.....	2.200 euros le m ²
- concessions en columbariums au taux de 50% de celui des concessions de 1m ²	
- concession en enfeu, temporaire de 10 ans (construction comprise).....	350 euros

Nombre de conseillers en exercice : 29

Pour : 29

Nombre de présents : 26

Contre : 0

Nombre de votants : 29

Abstentions : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-210600482-20230412-20230409-DE

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2023

Publication : 25/04/2023

La secrétaire de séance
Elodie LORETZ

Le Maire,
Francis TUJAGUE

Le Maire Francis TUJAGUE